



## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Gendarmerie nationale

# ÉLECTIONS 2022 – VOTES PAR PROCURATION

élections présidentielles :

- le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ;
- le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

élections législatives :

- le dimanche 12 juin 2022 pour le premier tour ;
- le dimanche 19 juin 2022 pour le second tour.

Afin de faciliter la démarche du vote par procuration, elle peut être faite au moyen :

- d'un formulaire administratif,
- de la téléprocédure "maprocuration", à **privilégier avec le lien** :  
<https://www.maprocuration.gouv.fr/>

La communauté de brigades de BRANTÔME-EN-PÉRIGORD tiendra des permanences de la manière suivante :

- à la brigade de **Mareuil le mercredi après-midi** (14H00-18H00),
- à la brigade de **Brantôme le mardi après-midi** (14H00-18H00)  
et le **vendredi matin** (08H30-12H00).

Pour les demandes de procurations aux domiciles des personnes ne pouvant se déplacer, prendre rendez-vous par :

- téléphone au **06.47.09.82.44**.
- courriel à l'adresse : [cob.brantome-en-perigord@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.brantome-en-perigord@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

## maprocuration.gouv.fr

Faire sa demande de procuration en ligne,  
c'est possible !



1

Effectuez votre demande en ligne et  
conservez la référence à 6 caractères



2

Rendez-vous en commissariat ou en  
brigade de gendarmerie pour valider votre  
procuration, mun(e) de votre référence  
à 6 caractères et d'une pièce d'identité



3

Recevez la confirmation de votre  
procuration par courriel



4

Prévenez la personne à qui vous  
donnez procuration